

Bureau du 29 septembre 2003

Décision n° B-2003-1700

commune (s) : Dardilly

objet : **Autorisation donnée à la société Lazard Construction ou toute société du groupe substituée pour déposer un permis de construire sur un terrain communautaire situé chemin de la Bruyère**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 16 septembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine a acquis, par acte du 20 décembre 1976, dans le cadre de l'aménagement de la zone d'aménagement différé (ZAD) du nord-ouest lyonnais à Dardilly, aujourd'hui abandonnée, un terrain de 2 911 mètres carrés cadastré sous les numéros 33 et 34 de la section AV et situé chemin de la Bruyère à Dardilly.

Or, la société Lazard Construction envisage de réaliser un programme de bureaux, d'activités et de résidence hôtelière sur le tènement contigu en cours d'acquisition par cette société sis chemin de la Bruyère et cadastré sous les numéros 35, 36, 37 et 78 de la section AV pour 12 155 mètres carrés ainsi que sur le terrain communautaire précité qu'elle envisage de racheter prochainement à la Communauté urbaine dans le cadre d'un échange avec les emprises de la bretelle du futur demi-échangeur du Tronchon.

Dans l'attente de la finalisation d'un compromis qui sera soumis au Bureau prochainement, la société Lazard Construction a d'ores et déjà sollicité la Communauté urbaine par lettre en date du 19 juin 2003 en vue de se voir autoriser à déposer une demande de permis de construire sur le terrain communautaire précité ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

Vu le courrier de la société Lazard Construction en date du 19 juin 2003 ;

DECIDE

Autorise la société Lazard Construction ou toute société du groupe substituée à déposer un permis de construire pour la réalisation d'un programme de bureaux, d'activités et de résidence hôtelière et à engager toute demande nécessaire à cette opération, située chemin des Bruyères à Dardilly, sur les parcelles cadastrées sous les numéros 33, 34, 35, 36,37 et 78 de la section AV pour une superficie totale de 15 066 mètres carrés.

Cette autorisation ne permet pas à la société d'entamer de quelconques travaux sur la propriété communautaire.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,